



Communiqué

le 26/01/2016

PATS, le début d'une juste reconnaissance ?

Depuis de nombreuses années déjà, le SNSPP-PATS-FO souhaite faire reconnaître nos PATS en leur permettant de siéger au sein des Conseils d'Administration des Services Départementaux d'Incendies et de Secours (CASDIS).

En effet, les SDIS sont composés de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Volontaires (SPV) et de Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés (PATS). Or seuls les sapeurs-pompiers peuvent siéger au conseil d'administration dans le cadre de la loi 2004-811 du 13 août 2004.

Ce texte a même été modifié en 2011 pour ajouter le président d'union départementale des sapeurs-pompiers. Depuis cette date, nous n'avons cessé d'interpeller les directeurs de sapeurs-pompiers successifs à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), mais en vain.

Lors de notre dernier congrès d'Artigues-près-Bordeaux au mois de décembre 2015, nous avons une nouvelle fois sollicité le nouveau directeur Monsieur Julien Marion sur le sujet.

Celui-ci, par un courrier daté du 11 janvier 2016, vient de nous informer qu'il est favorable à engager une réflexion sur **la reconnaissance des PATS au sein des conseils d'administrations des SDIS en modifiant la loi** (vous pouvez lire l'intégralité du courrier en pièce jointe).

C'est une première victoire pour la reconnaissance des PATS et le SNSPP-PATS FO se réjouit d'avoir pu engager le dossier et obtenir une première satisfaction.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de nos travaux sur le sujet.

Proposer- négocier-contracter